

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Amélie Pelletier

<https://www.cadre21.org/membres/f332584f37ff277d1b074bd3>

Date d'obtention : 2022-09-16 18:47:24

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

D'abord, je retiens que la trousse d'intervention est un outil qui permet une prise en charge rapide. Le protocole veut un outil bienveillant afin de faire équipe avec les différents partenaires.

Deuxièmement, la méthode d'intervention sexto est un outil qui permet une prise en charge rapide (délai d'intervention de 4 jours) puisqu'il est important/essentiel d'intervenir rapidement. Dans le but, de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime ainsi que des autres jeunes impliqués. La trousse sexto permet la limitation de la propagation des images/vidéos intimes.

Mon rôle en tant qu'éducatrice spécialisée est de dresser rapidement un portrait de la situation à l'aide de la grille d'évaluation de l'incident.

Finalement, la trousse permet un encadrement et une uniformisation des interventions.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Premièrement, je saurai comment me positionner, quoi faire et comment intervenir dans une situation de diffusion d'images à caractère sexuelle. Je sais maintenant que je dois suivre un protocole préétabli. Je vais pouvoir agir rapidement et de façon adéquate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, il est primordial de ne jamais consulter les images/vidéos pouvant correspondre à de la pornographie juvénile. En effet, ça constitue une infraction criminelle et je risque de briser le lien de confiance avec l'élève.

Donc, avec la description des images que l'élève me fera, ça sera assez pour évaluer le degré d'explicité sexuelle de l'image ou du vidéo.

Également, je devrai faire une grille par élève impliqué et que je dois les rencontrer seul afin d'avoir une version des faits le plus véridique possible. C'est important de bien identifier l'élève avec son nom, sa date de naissance et l'heure de début et de fin de la rencontre.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

